

Ainsi, supposant qu'on ne se fasse vacciner qu'une fois dans la vie, et qu'on n'ait en vue que la protection future de l'individu, je crois qu'on devrait le faire vers l'âge de 15 à 20 ans, alors que le sujet a fini de croître, et que rien ne peut s'ajouter qui puisse diluer le pouvoir préservatif de la vaccine. Ce pouvoir diminue en raison du développement du sujet jusqu'à l'âge adulte. Il est certain que c'est vers cet âge que la variole est plus fréquente chez ceux qui n'ont été vaccinés qu'une fois et dans l'enfance.

Pour prévenir la contagion avant cet âge, il est prudent de se faire vacciner plusieurs fois ; tous les sept ans me paraît le temps le plus convenable.

Je ne crois pas à la nécessité de la revaccination pour les individus qui ont été bien vaccinés à l'âge adulte.

La revaccination des variolés me paraît un soin inutile.

Tel est le résultat de ma pratique de vaccination. Ces opinions ne viennent pas de théories douteuses, mais de faits personnels ; je les livre au public sans hésitation, espérant qu'on les acceptera comme elles sont données, avec franchise et libéralité.

LOI SUR LA VACCINATION

La loi de vaccination, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas exécutée dans aucune de ses parties par la corporation de Québec.

1° D'abord il n'y a pas de bureau dans chaque quartier où la vaccination puisse se faire ;

2° Des annonces n'ont jamais été faites pour faire connaître cette loi au public ;

3° Quant à la clause qui permet à la corporation de vacciner gratuitement les indigents, le difficile est de distinguer l'indigent de celui qui ne l'est pas ; ni la corporation, ni le vaccinateur ne veut endosser cette responsabilité. C'est une cause permanente de difficultés entre les deux parties dans le règlement des comptes, qui annule l'action de la loi ;

4° L'obligation de donner des certificats de vaccination n'est pas remplie, et personne ne l'exige ;

5° La clause qui oblige le vacciné à revenir au bout de huit jours pour faire constater le résultat n'a pas d'effet non plus, pour la bonne raison qu'il n'y a pas de bureau de vaccination. D'ailleurs, les parents ne croiraient pas prudent d'ex-